

20210607\_DL\_06

**OBJET :**

Avenant n°5 à la convention  
de DSP COVAGE – offre FTTE

**Date de convocation :**

31 mai 2021

**Date de séance :**

7 juin 2021

**Date d'affichage :**

28 juin 2021

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 18

**Membres votants :** 31

*Séance en présentiel et  
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon  
l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020  
et sa prolongation au 30  
septembre 2021 par la loi  
n°2021-689 du 31 mai 2021*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt et un, le 7 juin à 17h00, le conseil syndical, convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DEBEUGNY François, DECLÉ Paul-Éric, DELETRE Margaux, DEMARCY Denis, EYNARD Francis, FOURNIER Jean-Michel, GEST Alain, GORRIEZ Jean, LEBRUN Christian, LEFEBVRE Julien, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Dominique, ROY Mathilde.

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

**Pouvoirs :** Olivier JARDE à Margaux DELETRE  
James HECQUET à François DEBEUGNY  
Jean-Luc WALIGORA à Julien LEFEBVRE  
Anna-Maria LEMAIRE à Jean-Michel FOURNIER  
Marc FOUCAULT à Alain GEST  
Patricia POUPART à Laurent PARSIS  
Fabrice FRION à Denis DEMARCY  
Joël BEAUMONT à Philippe MAROTTE  
Isabelle DE WAZIERS à Jean-Marie BLONDELLE  
Jean-Philippe DELFOSSE à Jean-Dominique PAYEN  
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET  
Jacky THUEUX à Jean GORRIEZ  
Arnaud DE MONCLIN à Jacques MASSET

Le présent avenant proposé par Covage a pour objet d'intégrer l'offre dénommée « accès FTTE passif » au catalogue de services de la DSP, conformément à la décision n°2020-1432 de l'ARCEP entrée en vigueur le 22 janvier 2021.

**LE COMITE SYNDICAL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1425-1 et L-1425-2;
- Vu la convention de Délégation de Service Public portant sur la gestion en affermage du Réseau d'Initiative Publique de Somme Numérique pour la période 2015 / 2029 approuvée par la délibération n°1 du 18 Novembre 2014 ;
- Vu les avenants n°1, 2, 3 et 4 approuvés par le Comité syndical portant modifications des conditions initiales d'exécution de la convention,
- Vu le projet d'avenant n°5,

Considérant les engagements imposés par l'ARCEP aux opérateurs d'infrastructures et l'intérêt pour le tissu économique local de pouvoir bénéficier d'offres de services adaptées à chaque typologie d'entreprise,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** L'avenant n°5 à la convention de Délégation de Service Public pour la maintenance, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques est approuvé.

**ARTICLE 2 :** Le Président est autorisé à signer ledit avenant et en assurer la communication à toutes autorités compétentes à en connaître selon la réglementation en vigueur.